Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260605-202645BIS-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Xavier LERAY, Quentin DELCLOY, Fanny RENAUD, Marie Thérèse HERNANDEZ

Absents excusés : 03

Mathieu HENRY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Blandine LE ROY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Sylvie LE COZ

Délibération n° 2026 – 45 bis :
Décision modificative Budget annexe Commerce / Annule et remplace le n° 2026-45

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

Suite à une erreur de prévisions dans les crédits budgétaires 2026, il est proposé d'accepter la décision modificative suivante :

En fonctionnement dépenses :

- prélever au compte 023 de – 3 190,00 €
- abonder le compte 613 de + 400,00 €
- abonder le compte 60632 de + 400,00 €
- abonder le compte 615221 de + 2 390,00 €

En investissement recettes :

- prélever au compte 021 de – 3 190,00 €

- abonder au compte 1321 – OPNI de + 3 190,00 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260605-202645BIS-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à cette décision modificative.

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le Maire-Adjoint,
Béatrice QUEFFELEC

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Sylvie LE COZ